



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service des poursuites et faillites
Office des poursuites et faillites du district d'Hérens

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Betreibungs- und Konkurswesen
Betreibungs- und Konkursamt des Bezirkes Hérens

Vente immobilière

District d'Hérens

L'office des poursuites et faillites du district d'Hérens vendra en unique enchère et au plus offrant, **le jeudi 27 août 2020, à 15h30**, à la salle du Café de la Place à Vex, les biens immobiliers suivants, décrits comme suit au cadastre de la Commune de Vex:

- 1) Part de copropriété de 1/6ème sur parcelle no 4456-2, quote-part de 14/18ème sur parcelle de base no 4456, plan no 51, nom local: Le Villard, en nature d'un jardin de 76 m2.
- 2) Part de copropriété de 1/6ème sur parcelle no 4458, plan no 51, nom local: le Villard, en nature d'un jardin de 52 m2.

Taxe cadastrale : CHF 25.00/m2. **Estimation de l'Office : CHF 80.00/m2**

Vente requise sur délégation de l'Office des faillites du district de Sion. Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Paiement : l'intégralité du prix de vente sera exigée à l'adjudication, exclusivement en espèces en mains du préposé. Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité valable et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce.

Droit de préemption légal : Les copropriétaires des parcelles nos 4456 et 4458 et titulaires à ce titre d'un droit de préemption légal, devront faire valoir leur droit au moment de l'adjudication, à peine de péremption.

L'état des charges et les conditions de vente seront déposés à l'Office des faillites d'Hérens à compter du 13 août 2020.

**Office des poursuites et faillites
du district d'Hérens**

Philippe Rapalli, préposé

